

Alerte

Communiqué à tous les **éleveurs** et **intervenants** du secteur porcine du Québec

Déclaration de cas de *Senecavirus A* (SVA)

État de la situation

Description de la situation :

Malheureusement, le virus du *Senecavirus A* (SVA) a de nouveau été détecté sur le site de pouponnière à St-Hyacinthe qui avait été déclaré positif le 23 janvier dernier avec un regain de statut négatif le 12 avril. Cette situation suggère que la maladie était toujours présente dans la maternité de Ste-Sabine bien qu'aucun signe clinique n'y soit observé et que tous les tests PCR réalisés sur ce site aient aussi donné des résultats négatifs. Des tests en sérologie ont été réalisés chez un certain nombre d'animaux de ce site avec des résultats confirmant qu'il y avait eu présence de la maladie.

Bien qu'aucun signe clinique ou présence de maladie n'ai été détecté sur d'autres animaux issus de cette maternité depuis quelques semaines, le réseau de production concerné a mis plusieurs sites de production en quarantaine à la suite d'une analyse des mouvements depuis le début du mois de juin. En plus de la pouponnière de St-Hyacinthe, deux autres sites de pouponnière à St-Liboire et St-Pie ont été mis en quarantaine. Ce dernier site faisait partie des deux pouponnières infectées l'hiver dernier.

Des mouvements récents de ces pouponnières ont mené à la mise en quarantaine de 5 sites d'engraissement dont 3 à Wickham, un à St-Pie et un à Napierville. Des déplacements à venir dans les prochaines semaines impliqueront deux autres sites d'engraissement.

Puisque ces porcs sont en début d'engraissement, les mesures de biosécurité pour leur acheminement à l'abattoir seront abordées ultérieurement.

Importance de la maladie

La maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine ou la salubrité des aliments et ne semble pas avoir d'impact technico-économique important sur la production, mais dans certains cas il y a une augmentation des mortalités néonatales. Son importance principale provient de la ressemblance clinique avec d'autres maladies vésiculaires qui doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), soit la fièvre aphteuse, la maladie vésiculeuse du porc et la stomatite vésiculeuse.

Le *Senecavirus A* n'est pas une maladie déclarable au Canada, mais puisque seuls des tests de laboratoire menés par l'ACIA permettent de la distinguer des autres maladies vésiculaires mentionnées ci-haut, sa présence pourrait avoir un effet perturbateur significatif sur le commerce,

le temps que le diagnostic soit confirmé.

Signes cliniques :

Porcs en engraissement et truies :

- Vésicules, ulcérations ou érosions sur le groin, les narines, les muqueuses orales, la langue, les mamelles, la peau et les pieds.
- Gonflement et apparition d'une bande blanche au niveau de la bande coronaire (à la jonction des onglons et du pied).
- Boiterie aiguë (souvent le premier signe qui est observé).
- Anorexie, léthargie et/ou fièvre.
-

Nouveau-nés (< 7 jours) :

- Augmentation soudaine de la mortalité
 - 40 à 80 % chez les porcelets de < 3 jours;
 - 0 à 30 % chez les porcelets de 4 à 7 jours.
- Présence ou pas de diarrhée.

Surveillance et déclaration

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques du SVA, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire praticien pour un diagnostic. Nous vous incitons fortement à déclarer tout cas positif à l'EQSP au **1 866 218-3042**. Celle-ci pourra alors coordonner une équipe-conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie porcine québécoise.

Mesures de biosécurité

Pour éviter l'introduction de la maladie dans votre troupeau, consulter la *Fiche d'information sur le SVA à l'intention des éleveurs* jointe à ce message ou accessible à <https://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/accueil.php> sous l'onglet « Publications » dans la section « santé, qualité, traçabilité ».